



Trajet domicile train

Par **Cecile222**, le **17/08/2019** à **17:37**

Bonjour,

mon mari qui est divorcé a un droit de visites traditionnel, nous habitons à 150km de son ex femme. Il a eu 2 enfants avec elle. Lors du divorce le juge a statué que c'était à sa charge d'aller et ramener ses enfants. Il y a 2 ans il a demandé une révision du jugement concernant la pension, les trajets ainsi que changer de période de vacances car moi aussi étant divorcée avec 1 enfant nous n'avons pas les mêmes vacances ni week-end. Le juge des affaires familiales a changé les vacances et pas les week-ends, mon ex mari ayant accepté de changer de week-end avec moi. Il n'est pas revenu sur la pension ni sur les trajets! Les enfants de mon mari ont 14 et 12 ans en début d'année et nous voulions leur faire prendre le train le dimanche. Son ex femme ne veut pas, d'ailleurs elle fait tout pour nous pourrir la vie.

Est-ce que mon mari peut quand même les laisser au train, sachant qu'il ne peut pas y avoir un accompagnateur car c'est un trajet TER.

Que risquent-ils s'il le fait sans son accord?

Comment faire comprendre au juge que cela est coûteux en plus du temps passé sur la route?

Mon mari fait 600km par week-end sans compter les années ou avec les vacances on les a 3 week-ends de suite. Il y a des mois il fait plus de 1800km par mois

nous ne savons plus comment faire!

Merci de votre retour